



## FICHE D'OPPOSABILITE

### COMMUNE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD

#### Type de procédure : **Élaboration du PLU**

Étapes de la procédure	Dates
<b>APPROBATION DU conseil municipal</b>	<b>4 avril 2019</b>
<b>TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE</b> (couverte par un ScoT : date de réception)	<b>11 avril 2019 pour la délibération 15 et 17 avril 2019 pour le dossier de PLU complet (AR contrôle de légalité)</b>
<b>AFFICHAGE</b> en mairie de Louhans (1 <sup>er</sup> jour de l'affichage)	<b>11 avril 2019</b>
<b>MENTION DANS LA PRESSE</b> (indiquer la date et le nom du journal concerné)	<b>Journal de Saône-et-Loire : parution du 15 avril 2019 Journal l'Indépendant : parution du 16 avril 2019</b>
<b>PUBLICATION</b> au recueil des actes administratifs (commune de plus de 3 500 habitants)	<b>11 avril 2019</b>

#### Méthode de calcul de l'opposabilité :

La commune étant couverte par un SCOT approuvé, les dispositions engendrées par le PLU seront exécutoires à la dernière des dates ci-dessus.

<b>OPPOSABILITÉ</b> (date la plus tardive)	<b>17 avril 2019</b>
---	----------------------

Louhans, le 17 avril 2019

Le Maire,

  
**Frédéric BOUCHET**

